

17-23 DÉCEMBRE

LE PROCESSUS DE JUGEMENT

SABBAT APRÈS-MIDI

Étude de la semaine :

Mt 25.31-46 ; Dn 7.9-14 ; 1 Co 6.2, 3 ; 2 P 2.4-6 ; Mal 4.1 ; Ap 21.8..

Verset à mémoriser :

Car il nous faudra tous comparaître en pleine lumière devant le tribunal du Christ, pour que chacun recueille selon ce qu'il aura pratiqué avec son corps : soit du bien, soit du mal (2 Corinthiens 5.10.).

Si la Bible est claire sur une chose, c'est bien sur la réalité du jugement. Dieu jugera le monde. Les textes, qu'ils se trouvent dans l'Ancien ou le Nouveau Testament, sont nombreux et sans ambiguïté. La justice qui fait si cruellement défaut ici-bas sera rendue un jour.

La Bible dit que Dieu a « une connaissance parfaite » (Jb 37.16) et qu' « il connaît tout » (1 Jn 3.20), y compris nos intentions les plus secrètes (Ecc 12.14 ; Jr 17.10). Nous pouvons nous cacher de tous et de tout le reste, mais rien n'est caché pour Dieu.

Cette réalité implique qu'il n'a pas besoin d'un jugement pour connaître la vie de chaque individu. Les jugements de Dieu sont plutôt un arrangement divin, mis en place dans l'intérêt de ses créatures, celles qui sont au ciel et celles qui sont sur terre. Ce processus est d'une nature historico-cosmique, car Lucifer a commencé sa rébellion au ciel et l'a ensuite étendue à ce monde (Ap 12.7-9).

Cette semaine, nous étudierons le processus de jugement eschatologique avec ses trois principales étapes : l'instruction du jugement, le jugement millénaire, et le jugement exécutif. Tout ce processus prend fin avec la réhabilitation des justes et la seconde mort des méchants.

Étudiez la leçon de cette semaine pour le sabbat 24 décembre.

Le jugement final

Pour beaucoup, l'idée de jugement signifie la condamnation. Et bien que cela fasse partie du processus, nous ne devons pas oublier que l'idée de jugement a un aspect positif, car il implique également la réhabilitation des justes. En fait, le livre de Daniel renvoie à un jugement à la fin des temps : « donner droit aux saints du Très Haut » (Dn 7.22, *Segond 1910*). Le jugement de Dieu inclut les deux, principe qui se trouve dans ce texte de l'Ancien Testament : « toi, tu entendas, dans le ciel ; tu agiras et jugeras tes serviteurs pour condamner le coupable et faire retomber sa voie sur sa tête, pour acquitter le juste et le traiter selon sa justice » (1 R 8.32).

Lisez Matthieu 25.31-46 et Jean 5.21-29. En quoi Christ renvoie-t-il aux notions de condamnation et de réhabilitation au jugement final ?

Certains prétendent que les expressions « n'est pas jugé » (Jn 3.18) et « ne vient pas en jugement » (Jn 5.24, *Colombe*) signifient que ceux qui sont en Christ ne sont pas jugés du tout. Mais ces expressions impliquent que les croyants ne sont pas *condamnés* pendant le jugement. Ainsi, les textes doivent être compris comme signifiant : « n'est pas condamné » (Jn 3.18, *PDV*) et « ne sera pas condamné » (Jn 5.24, *BFC*).

En bref, notre sort est déterminé dans notre vie présente. Ceux qui sont en Christ ont déjà l'assurance qu'ils seront réhabilités au jugement, et ceux qui ne sont pas en Christ demeurent sous la condamnation. En décrivant le jugement (Mt 25.31-46), Christ a mentionné la présence non seulement des boucs (les méchants), mais aussi des brebis (les justes). Et l'apôtre Paul a déclaré de manière explicite : « En effet, il nous faudra tous comparaître devant le tribunal de Christ afin que chacun reçoive le salaire de ce qu'il aura fait, bien ou mal, alors qu'il était dans son corps » (2 Co 5.10, *Segond 21*).

Tout en réfléchissant au jugement, nous devons garder à l'esprit que nous sommes sauvés par grâce (Es 55.1 ; Ep 2.8-10), justifiés par la foi (Gn 15.6 ; Rm 5.1), et jugés par nos œuvres (Ecc 12.14 ; Mt 25.31-46 ; Ap 20.11-13). La base de ce processus de jugement, c'est la loi morale de Dieu telle qu'elle est résumée dans les Dix Commandements (Ec 12.13, 14 ; Jc 1.25 ; Jc 2.8-17). Nos œuvres sont les preuves extérieures de l'authenticité de notre expérience de salut, et par conséquent, elles constituent les éléments qui seront évalués pendant le jugement.

N'oubliez pas : il n'y a aucun décret arbitraire de la part de Dieu, qui choisirait certaines personnes pour les sauver tandis que les autres seraient perdues. Chacun est moralement responsable de son propre destin.

En définitive, le jugement, ce n'est pas le moment où Dieu décide de nous accepter ou de nous rejeter, mais le moment où Dieu finalise notre propre choix, d'accepter Christ ou non, choix qui se manifeste dans nos œuvres.

L'instruction du jugement

La notion d'un jugement se déroulant avant le retour de Jésus, ce que l'on appelle « l'instruction du jugement », se trouve dans de nombreux endroits dans l'Écriture.

Lisez Daniel 7.9-14 ; Matthieu 22.1-14 ; Apocalypse 11.1, 18, 19 ; et Apocalypse 14.6, 7. En quoi ces passages éclairent-ils la notion d'un jugement investigatif dans le tribunal céleste ? Quelle est la signification d'un tel jugement ?

Le concept de jugement investigatif du peuple de Dieu qui précède le retour de Jésus est enraciné dans trois enseignements bibliques fondamentaux.

L'un est la notion que tous les morts, justes et injustes, demeurent inconscients dans leurs tombes jusqu'aux résurrections finales (Jn 5.25-29).

La deuxième, c'est l'existence d'un jugement universel de tous les humains (2 Co 5.10 ; Ap 20.11-13).

La troisième est le fait que la première résurrection sera la récompense bénie des justes, et la seconde résurrection sera la mort éternelle pour les méchants (Jn 5.28, 29 ; Ap 20.1-6, 12-15).

Cela signifie que si tous les humains doivent être jugés, ils doivent l'être *avant* leurs résurrections respectives, car c'est à ce moment-là qu'ils recevront leurs récompenses finales respectives.

Le livre de Daniel nous permet de comprendre à la fois l'époque et la nature de cette instruction du jugement. À la fin des 2300 jours symboliques (en 1844), le sanctuaire céleste sera purifié (Dn 8.14, cf He 9.23) et le jugement investigatif commencera (Dn 7.9-14), deux différentes manières d'exprimer le même événement. Et le jugement est « en faveur des membres du peuple saint du Très-Haut » (Dn 7.22, *Semeur*). Autrement dit, c'est une bonne nouvelle pour le peuple de Dieu.

Dans Matthieu 22.1-14, Jésus parlait d'une enquête, d'une investigation sur les invités du mariage avant le début du repas de noces.

Et dans le livre de l'Apocalypse, le jugement investigatif est mentionné en lien avec la prise de mesures de « ceux qui adorent » (Ap 14.6, 7 ; cf Ap 14.14-16).

En quoi notre connaissance de l'existence d'un jugement au ciel affecte-t-elle la manière dont nous vivons ici sur terre ?

Le jugement millénaire

La Bible nous dit que lors du retour de Jésus, (1) les saints vivants et les saints ressuscités iront « à la rencontre du Seigneur, dans les airs » (1 Th 4.16, 17) ; (2) tous les saints seront enlevés au ciel pour être dans les « demeures » qu'il a lui-même préparées pour eux (Jn 14.1-3) ; et (3) à la fin des mille ans, la nouvelle Jérusalem descendra sur cette terre et deviendra la demeure éternelle des saints (Ap 21.1-3, 9-11). Ainsi, durant le millénium, tandis que cette terre demeurera désolée, les saints régneront avec Christ au ciel (Jr 4.23, Ap 20.4).

Lisez 1 Corinthiens 6.2, 3 et Apocalypse 20.4-6, 11-13. Pourquoi les saints doivent-ils participer au jugement millénaire ?

Tout le processus de jugement sert à (1) réhabiliter le caractère de Dieu face aux accusations de Satan qui prétend que Dieu est injuste dans sa façon de traiter ses créatures ; (2) confirmer l'impartialité des récompenses des justes ; (3) démontrer la justice des châtiments pour les méchants ; et (4) dissiper tous les doutes qui pourraient conduire à une autre rébellion dans l'univers. Dans l'instruction du jugement des justes, seules les armées célestes sont concernées (Dn 7.9, 10). Mais les saints eux-mêmes participeront également au jugement millénaire des méchants et des anges déchus (1 Co 6.3, Jude 6, Ap 20.4-6).

Le jugement investigatif commença en 1844 quand « on installa des trônes. [...] Les juges s'assirent, et des livres furent ouverts » (Dn 7.9, 10). Le jugement millénaire, cependant, commence après que les saints seront enlevés au ciel et s'assieront sur les trônes, et que le jugement leur sera confié. Ainsi, une fois encore, les livres célestes seront ouverts, et les morts seront « jugés d'après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres » (Ap 20.4, 12). Ce processus donne l'opportunité aux saints d'évaluer les dossiers célestes et de voir le traitement équitable de Dieu dans tous les cas. Non seulement il récompense tous les humains en fonction de ce qu'ils méritent, et sur la base de leurs propres décisions, mais il leur explique également pourquoi il le fait.

Avant qu'aucun des perdus endormis ne soit ressuscité pour affronter la seconde mort, les sauvés seront impliqués dans le processus de jugement, et personne ne sera puni avant que nous aussi, nous soyons témoins de la justice et de l'équité de Dieu. Qu'est-ce que tout cela nous enseigne sur le caractère de Dieu ? Venez en classe ce sabbat avec votre réponse.

Le jugement exécutif

Au Moyen-Âge, la tendance était de dépeindre Dieu comme un Juge sévère et répressif. Aujourd'hui, la tendance serait plutôt de le décrire comme un Père aimant et permissif qui ne punit jamais ses enfants. Cependant, l'amour sans la justice devient chaos et anarchie, et la justice sans amour devient oppression et servitude. Le processus de jugement de Dieu est ainsi un mélange parfait de justice et de miséricorde, les deux provenant de son amour inconditionnel.

Le jugement exécutif est l'intervention punitive finale et irréversible de Dieu dans l'histoire humaine. Des jugements punitifs limités ont déjà eu lieu, comme par exemple, quand Satan et ses anges rebelles furent chassés du ciel (Ap 12.7-12), quand Adam et Ève furent chassés du jardin d'Éden (Genèse 3), le grand Déluge (Genèse 6-8), la destruction de Sodome et Gomorrhe (Genèse 19, Jude 7), la mort des premiers-nés en Égypte (Exode 11-12), et la mort d'Ananias et Saphira (Ac 5.1-11). Alors il n'est pas surprenant qu'il y ait également un jugement exécutif des méchants à la fin de l'histoire humaine.

Lisez 2 Pierre 2.4-6 et 2 Pierre 3.10-13. En quoi ces textes nous aident-ils à comprendre la nature du jugement exécutif final ? En quoi impliquent-ils l'idée d'achèvement du jugement, par opposition au fait qu'il durerait continuellement, ce qui serait une perversion, et non une expression de la justice ?

« La bonté et la longanimité de Dieu, sa patience et sa miséricorde envers ses sujets, ne l'empêcheront pas de punir le pécheur qui a refusé d'obéir à ses conditions. Ce n'est pas à l'homme – lui le criminel contre la loi de Dieu, pardonné uniquement grâce au grand sacrifice consenti par Dieu en envoyant son Fils mourir pour les coupables car sa loi était inchangée – de donner des ordres à Dieu. » — Ellen White, *Manuscript Releases*, vol. 12, p. 208.

Tout ce que Dieu aurait pu faire pour sauver l'humanité de la ruine éternelle, il l'a fait, et cela lui a personnellement coûté très cher. Ceux qui seront perdus auront fait des choix qui les auront amenés à cette fin malheureuse. L'idée que le jugement des perdus, et même leur destruction totale (par opposition à des tourments éternels), irait à l'encontre du caractère d'un Dieu aimant, est tout simplement fausse. C'est l'amour de Dieu, et uniquement l'amour de Dieu, qui exige aussi la justice.

Que nous enseigne la Croix sur ce que Dieu était prêt à faire pour sauver quiconque voulait l'être ?

La seconde mort

Dieu conduit l'histoire humaine vers son dénouement eschatologique. À la fin des mille ans, tous les méchants morts sont ressuscités de leurs tombes pour recevoir leur sentence définitive (Ap 20.5, 11-15). Puis, quand tout le processus de jugement sera achevé et que l'on ne pourra rien y ajouter, les méchants reconnaîtront la justice de Dieu. « Ayant sous les yeux tous les faits concernant la grande controverse entre le Christ et Satan, l'Univers tout entier, aussi bien celui qui s'est montré loyal que celui qui s'est rebellé, déclare d'un commun accord : « Tes voies sont justes et vraies, Roi des nations ! » » Et Satan lui-même « s'incline et reconnaît l'entière justice de la sentence prononcée contre lui. » — Ellen White, *Le grand espoir*, pp. 494, 495 (cf également *La tragédie des siècles*, p. 728).

Lisez Malachie 4.1, Apocalypse 20.14, 15 et Apocalypse 21.8. Quelle sera l'efficacité de « l'étang de feu » et de la « seconde mort » ?

La destruction finale de Satan et de ses anges, et de tous les méchants purifiera l'univers du péché et de ses conséquences. Et pourtant, même la destruction finale des méchants est un acte d'amour de la part de Dieu, non seulement pour les saints, mais aussi pour les méchants eux-mêmes. Ils préfèrent mourir que vivre dans la présence de Dieu qui est « un feu dévorant » pour le péché (He 12.29).

« Ils [les perdus] aspireraient à s'enfuir loin de ce saint lieu. Ils accueilleraient avec joie la destruction pour échapper à la présence de Celui qui mourut pour les racheter. La destinée des impénitents est déterminée par leur propre choix. Leur exclusion du ciel est un acte volontaire de leur part, et un acte de justice et de miséricorde de la part de Dieu. » — Ellen White, *Le grand espoir*, pp. 398, 399 (cf également *La tragédie des siècles*, p. 590).

Ainsi, l'anéantissement final du péché et des pécheurs, par opposition à la théorie non biblique de leurs souffrances éternelles en enfer, assure un châtement juste et proportionné pour tout le mal que les méchants auront commis, quel qu'il soit. Il confirme également que le péché a eu un commencement et qu'il aura une fin. Alors, tout l'univers reviendra à sa perfection originale, comme avant l'irruption mystérieuse et injustifiable du mal, du péché et de la désobéissance.

Dieu soit loué, car c'est lui, notre « juge juste » (2 Tm 4.8), qui rendra la juste décision d'accorder l'immortalité aux justes et la destruction éternelle aux méchants. Qu'est-ce qui n'irait pas avec l'idée que Dieu sauve tout le monde en fin de compte ? Pourquoi est-ce une très mauvaise idée ?

Pour aller plus loin...

Lisez Ellen White, « Sans l'habit de noces, » pp. 267-277, dans *Les paraboles de Jésus* ; « La terre désolée, » pp. 481-488 ; « La fin de la grande controverse, » pp. 489-500, dans *Le grand espoir*.

« Au jour du jugement final, toute âme perdue comprendra pourquoi elle a rejeté la vérité. Même l'esprit obscurci par la transgression saisira le sens de la croix. Les pécheurs seront condamnés par la vue du Calvaire et de sa mystérieuse Victime. Tout prétexte mensonger sera balayé. Le caractère odieux de l'apostasie humaine se montrera. Les hommes verront quel aura été leur choix. Toutes les questions de vérité et d'erreur, agitées au cours de la controverse des siècles, seront alors éclaircies. Au jugement de l'univers, Dieu sera pleinement justifié en ce qui concerne l'existence et la permanence du mal. Il sera démontré que les décrets divins n'ont en aucune façon favorisé le péché. Rien n'était défectueux dans le gouvernement de Dieu, rien n'était de nature à causer du mécontentement. Quand seront révélées les pensées de tous les cœurs, fidèles et rebelles s'uniront pour déclarer : « Tes voies sont justes et véritables, roi des nations ! Seigneur, qui ne craindrait et ne glorifierait ton nom ? Parce que tes décrets de justice ont été manifestés. » — Ellen White, *Jésus-Christ*, pp. 41, 42.

À MÉDITER

. « En vous aimant vous-même au point de refuser de soumettre votre volonté à Dieu, vous choisissez la mort. Car pour le péché, où qu'il se trouve, Dieu est un feu consumant et si vous choisissez le péché, si vous refusez de vous en séparer, la présence de Dieu vous consumera tous deux en même temps. » — Ellen White, *Heureux ceux qui*, p. 70. En quoi cette citation nous permet-elle de comprendre la nature du jugement exécutif ?

. Attardez-vous sur l'idée (présentée à la fin de l'étude de jeudi) qu'aucun des perdus n'affrontera le jugement final avant que les rachetés ne participent au processus de jugement. À nouveau, qu'est-ce que cela nous enseigne sur la bonne foi et la transparence de Dieu ? Pour un univers dans lequel règne l'amour, pourquoi cette transparence est-elle si importante ?

. En quoi la participation des saints au jugement millénaire les consolera-t-elle concernant leurs proches qui seront perdus ?